Réf. Emetteur : CV
*Direction générale*
*Dossier suivi par Christophe VERRON*
Ligne directe : 06.45.70.85.59
Mail : c.verron@arifts.fr

***Mesdames et Messieurs***
***les responsables d'établissements***

Objet : Confinement et mobilisation pour les stages

Madame, Monsieur,

La nouvelle période de confinement qui débute complexifie fortement la réalisation de nos missions. Pour les établissements de formation, nous sommes autorisés à poursuivre nos activités, mais avec la contrainte d'organiser les formations initiales quasiment intégralement en distanciel. **En revanche, nous n'avons pas d'instructions qui induiraient des modifications dans l'organisation des formations pratiques qui doivent donc se dérouler dans le cadre habituel que vous connaissez.**

Bon nombre d'entre vous ont maintenu leur engagement dans l'accueil de stagiaires, malgré le contexte. Je veux cependant aujourd'hui vous alerter sur l'accueil de stagiaires qui est malheureusement, parfois, une variable d'ajustement dans un contexte contraint.

Comme chaque année à cette période, mais encore davantage dans ce contexte difficile pour nous tous, **des étudiants en formation aux métiers du social de l'ARIFTS n'ont pas trouvé de stage.**

Nous partageons pourtant la nécessité de formations qui alternent entre sites qualifiants et établissement de formation, entre formation pratique et formation théorique. Les compétences nécessaires aux métiers de moniteur-éducateur, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants ou d'assistant de service social ne peuvent s'apprendre uniquement en établissements de formation.

Les stagiaires d'aujourd'hui sont les professionnels de demain. Chaque jour, j'entends des responsables d'établissement qui nomment leurs difficultés pour recruter. Ce problème récurrent ne pourra que s'accentuer si le nombre de personnes en formation diminue du fait de carence de stage.

Notre secteur connaît un réel problème d'attractivité auprès des jeunes. La difficulté répétée d'année en année pour trouver des stages, dans un secteur qui prône l'alternance, nuit à l'image de notre appareil de formation. L'absence de stage pour un étudiant peut aboutir à une suspension, voire à un arrêt de formation.

Comme au moment du confinement, nous sommes avec vous et les personnes en formation, mobilisés pour un soutien au secteur et à l'engagement de tous pour que l'accompagnement des personnes accompagnées soit préservé.

Beaucoup d'entre vous sont des partenaires depuis de très nombreuses années et grâce à vous la majorité des étudiants trouve un stage facilement. Soyez-en sincèrement remerciés.



**ARIFTS (Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social)**
SIRET : 509 618 500 00011 – www.arifts.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 - accueil.siteangevin@arifts.fr
Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 - accueil.sitenantais@arifts.fr

**Pourtant l'offre n'est aujourd'hui pas suffisante. Je souhaite que ce courrier permette une mobilisation collective de tous les acteurs qui œuvrent à préserver l'alternance comme axe directeur des formations sociales.**

Nous travaillons également à des solutions alternatives au stage (projet collectif, étude de terrain…) et sommes preneurs de vos propositions et contributions en ce sens.

Les promotions les plus impactées sont celles de première année en formation dans les filières et Éducateur spécialisé et Assistant de Service social de deuxième année dans la filière Assistant de Service social.

Christine MARY et Marylène CAR, directrices du pôle des formations initiales, respectivement à Angers et Rezé, sont à votre disposition pour recueillir toutes vos propositions d'accueil de stagiaires, mais aussi de projets d'actions, de stage collectif, d'engagement dans une convention de partenariat à long terme…

- Christine MARY - 06.33.96.56.93 - c.mary@arifts.fr
- Marylène CAR - 07.57.40.84.35 - m.car@arifts.fr

Par ailleurs, durant la période de confinement, nous dédions une adresse mail spécifique pour répondre à toutes vos questions concernant les formations, les périodes de formation pratique et l'accompagnement des stagiaires.

N'hésitez pas à l'utiliser : questions-covid@arifts.fr

Je vous remercie de l'attention portée à ce courrier et reste à votre disposition pour tous échanges complémentaires utiles à la résolution de cette problématique récurrente de la formation pratique. Je nous souhaite énergie, courage et solidarité face à la crise que nous traversons.

Pour l'équipe de l'ARIFTS,

Christophe VERRON
Directeur général



**ARIFTS (Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social)**
SIRET : 509 618 500 00011 – www.arifts.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 - accueil.siteangevin@arifts.fr
Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 - accueil.sitenantais@arifts.fr